

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.057

Afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 28 juin 2021, le premier projet de Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 102-2021 le premier projet de Règlement R.R.1562.057 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 juillet 2021 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Lundi le 5 juillet 2021
